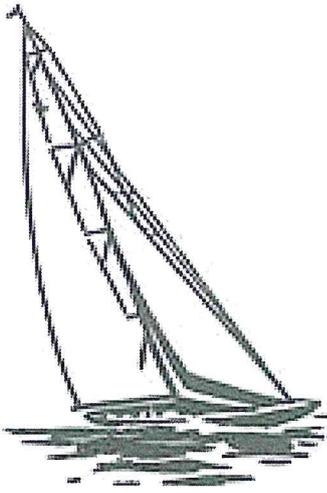


**COMMUNE DE PORT-BAIL****ANNEE 2017 – N° 2****COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 11 AVRIL 2017 A 20 h 30**

**Date de convocation**  
7 avril 2017

**Date d'affichage**  
13 avril 2017

**Nombre de membres :**  
en exercice : 17

présents : 11

votants : 16

L'an deux mil dix-sept le mardi 11 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CHOLOT Guy (Maire).

**PRESENTS :** MM. CHOLOT Guy (Maire), LAIDET Serge, Mme DESPROGES Raymonde, M. GOSSELIN Jean-Paul (Adjoint), M. HAMEL Armand (conseiller délégué), Mme PERREE Christine, Melle HENRY Sarah, M. ROUALLE Maurice, MEUNIER Christophe, MATELOT Claude, M. PILLET Denis à partir de 20 h 55 (point 13)

**ABSENTS EXCUSES :** Mme LEVAVASSEUR Nathalie donne pouvoir à M. MEUNIER Christophe, Mme LETELLIER Fabienne donne pouvoir à Mme DESPROGES Raymonde, M. DE SMET René donne pouvoir à M. LAIDET Serge, M. LETANG Jacques donne pouvoir à ROUALLE Maurice, M. PILLET Denis donne pouvoir à Mme PERREE Christine jusque 20 h 55, Melle LELION Elodie donne pouvoir M. CHOLOT Guy

**ABSENTS :** Mme DUPONT Anne

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle HENRY Sarah



Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu de la séance précédente du 21 mars 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

**N° 13-2017 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de M. Claude MATELOT, conseiller municipal, doyen d'âge de l'assemblée,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance pour le compte administratif, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2016,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au compte de gestion établis par le comptable du trésor de la commune,

Les recettes et les dépenses portées dans le compte de gestion sont, sans exception, celles faites par la commune de Port-Bail pendant l'année 2016 et sont le reflet exact du compte administratif.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date des 28 mars et 6 avril 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** les comptes, de gestion et administratif 2016, de la commune de Port-Bail, tels qu'annexés.

### **N° 14-2017 - AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET GENERAL**

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date des 28 mars et 6 avril 2017,

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2016 de la commune et des services rattachés en leurs résultats à savoir, décide après en avoir délibéré à l'unanimité, d'affecter les résultats 2016 comme suit dans le budget général 2017 de la commune :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	221 933,49
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	608 711.70
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>830 645.19</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	434 681.67
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-370 006.52
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>830 645.19</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>0.00</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>830 645.19</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

et affectation du résultat en recette d'investissement au compte 001 : 64 675,15 €

### **N° 15-2017 – VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2017**

Vu, l'avis favorable de la commission des finances des 28 mars et 6 avril 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de voter les taux communaux suivants pour l'année 2017 compte tenu des éléments remis par la communauté d'agglomération du Cotentin :

○ Taxe d'habitation	13,62 %
○ Foncier bâti	26,38 %
○ Foncier non bâti	39,51 %

### **N° 16-2017 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE (annexe)**

Vu, l'avis favorable de la commission des finances des 28 mars et 6 avril 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le budget primitif 2017 de la commune tel qu'annexé.

### **N° 17-2017 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2017 A DES ASSOCIATIONS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, puis de la commission des finances du 28 mars 2017, après la commission économie locale du 18 mars 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de voter le montant de l'enveloppe financière 2017 globale et maximale des subventions de fonctionnement aux associations en la fixant à 55 000 € et le tableau détaillé comme suit :

ACPG CATM (Anciens Combattants)	100,00 €
Après midi loisirs	50,00 €
Association des plaisanciers	150,00 €
Batous	100,00 €
Comité d'Animation Portbailais	13 000,00 €
Feu d'artifice ( <i>pris en charge par la commune</i> )	12 000,00 €
Club des aînés	100,00 €
Conseil local des parents d'élèves	500,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	500,00 €
Jersey Normandie (participation jumelage)	100,00 €
Port Bail Grouville	200,00 €
Port-Bail Wienhausen Jumelage officiel	200,00 €
Réveil de Port-Bail	2 000,00 €
Société d'encouragement à l'élevage (les courses)	1 000,00 €
US Côte des Isles	3 000,00 €
USP Fédération	200,00 €
USP Sports Nautiques	12 000,00 €
USP Randonnées	100,00 €
USP Arbalète	100,00 €
USP Tennis	500,00 €
Les amis de St Siméon	300,00 €
Comité Saint Martin	une coupe
Chorale Intermède	50,00 €
Côte des Isles Solidarité (Téléthon)	250,00 €
Comice agricole	une coupe
Judo club	100,00 €
Courir ensemble (Mère Denis)	200,00 €
ATCM (Chemin de Fer)	200,00 €
Croix rouge française (unité locale de la Haye du Puits)	50,00 €
Registre cancer (Cherbourg)	50,00 €

Ligue cancer Manche	50,00 €
Prévention routière	50,00 €
Association pour le don de sang bénévole du Nord Cotentin	50,00 €
CPIE	100,00 €
Psychologue scolaire	100,00 €
Maitresse RASED (fournitures scolaires)	100,00 €
Coopérative scolaire	2 000,00 €
Les vétérans	200,00 €
Sclérose en plaque	50,00 €
Forum des Métiers	50,00 €
ASP Nord Cotentin (soins palliatifs)	50,00 €
Fleurs de la mémoire	achat d'une fleur
ASLAM	100,00 €
Concours de dessin	250,00 €
Gainsbarre (publicité)	700,00 €
Havre des Arts (communication et timbres)	500,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reporter à une prochaine séance la participation des associations à la location des salles communales, après propositions d'une commission ad'hoc composée de Raymonde Desproges, Jean-Paul Gosselin, Christine Perrée et Christophe Meunier.

#### **N° 18-2017 – DOSSIERS DETR 2<sup>ème</sup> PROGRAMMATION 2017**

##### **1<sup>er</sup> projet : travaux dans les bâtiments communaux :**

Fusion des écoles : l'aménagement d'une salle de motricité provisoire à l'école primaire (en attendant la nouvelle construction liée au nouveau gymnase) et divers petits travaux d'aménagement nécessairement préalables et liés à la fusion des écoles :

<b>dépenses</b> de travaux (différents devis) =	21 431,49 € HT
<b>soit</b>	<b>25 160,08 € TTC</b>

##### **recettes**

- DETR (60 %)	12 858,89 €
- FCTVA (16,404 %)	4 127,26 €
- autofinancement communal	8 173,93 €
<b>soit un total de</b>	<b>25 160,08 € TTC</b>

##### **2<sup>ème</sup> projet : travaux dans les bâtiments communaux :**

Réaménagement de locaux dans le bâtiment situé au fond de la cour de l'ancien presbytère pour mettre à disposition du secours catholique (rafraîchissement, rénovations, divers petits travaux...).

<b>dépenses</b> de travaux (différents devis) =	10 328,58 € HT
<b>soit</b>	<b>12 394,29 € TTC</b>

##### **recettes**

- DETR (40 %)	4 131,43 €
- FCTVA (16,404 %)	2 033,16 €
- autofinancement communal	6 229,70 €
<b>soit un total de</b>	<b>12 394,29 € TTC</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** la réalisation de ces travaux
- **inscrit** les dépenses correspondantes au budget 2017 de la commune
- **autorise** Monsieur le Maire à rédiger et signer les dossiers de demande de subventions à présenter auprès des services de l'Etat et à solliciter les aides correspondantes en 2<sup>ème</sup> programmation DETR 2017.

#### **N° 19-2017 – DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LA FUTURE SALLE DE MOTRICITE DEFINITIVE**

Vu, le projet d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage par Atecom Pro et les diverses estimations du 30 janvier 2017,

Vu, le planning prévisionnel et organisationnel des travaux de réalisation de cette nouvelle salle de motricité et restant liée au futur nouveau gymnase et conséquence de la fusion des écoles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le plan de financement de la salle de motricité stricto sensu sur :

<b>Dépenses Tranche Conditionnelle n° 2</b>	245 000 € HT
(hors coût d'études Tranche Ferme)	<b>294 000 € TTC</b>

#### **recettes**

- DETR	40 000 €
- réserve parlementaire	à déterminer
- FCTVA (16,404 %)	48 227,76 €
- autofinancement communal	205 772,24 €

**soit un total de 294 000 € TTC**

- **sollicite** la réserve parlementaire sur ce plan de financement afin de réduire d'autant l'autofinancement communal
- **donne délégation** à Monsieur le Maire pour rédiger et signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette décision.

#### **N° 20-2017 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, **accepte** de participer au fonds d'aide aux jeunes qui permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 18 à 25 ans.

Au titre de l'année 2017, la contribution est fixée à 0,23 €/habitant (pour 1 717 habitants), soit la somme de 394,91 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017, article 6554.

**N° 21-2017 – PARTICIPATION POUR SCOLARISATION DES ELEVES RESIDENTS HORS COMMUNE 2015-2016**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'école communale accueille des enfants dont les parents résident dans les communes voisines.

Ces accueils rendus possibles par les lois de décentralisation et le code de l'éducation étaient effectués jusqu'en 2006 dans le cadre d'un accord tacite entre les maires de communes concernées.

Compte tenu des effectifs actuels des écoles communales, du nombre d'élèves dont les parents sollicitent la scolarisation à Port-Bail mais également du coût que représentent ces accueils pour le budget de la commune, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'appliquer les dispositions de l'article L. 212-8 du code de l'éducation qui stipule que :

« Lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent les élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil.

Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires ».

A ce titre, et au regard des dépenses réalisées, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer à 854,42 € le montant du coût des frais de scolarisation qui sera réclamé aux communes pour l'année scolaire 2015/2016.

Les effectifs ont été confirmés par l'école publique de Port-Bail :

- Communauté de communes de la Vallée d'Ouve	
* Commune de Besneville	1
- Saint Lo d'Ourville	17
- Saint Georges de la Rivière	3
- Le Mesnil	9
- Fierville les Mines	3
- Canville la Rocque	6
- Saint Maurice en Cotentin	1
- Saint Pierre d'Arthéglise	2
<b>Total :</b>	<b>42</b>

Avant d'en délibérer, Monsieur le Maire indique que la réciprocité est inscrite dans l'article L. 212-8 du code de l'éducation pour les enfants scolarisés hors école communale et dont les parents habitent la commune sous réserve de l'accord de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, **décident** de fixer à 854,42 € le montant du coût des frais de scolarisation qui sera réclamé aux communes pour l'année scolaire 2015/2016.

## **DROITS DE PREEMPTION (D.I.A.)**

Les cessions suivantes ne sont pas préemptées :

- AC 15 et 16 – 22 rue Roze de 2 010 m<sup>2</sup> cédé à Mme Pelot et M. Michez
- ZR 228 – 7 hameau Fleury de 556 m<sup>2</sup> cédé à M. Delalonde
- Cession d'un fonds de commerce 13-15 place Edmond Laquaine
- ZP 251 et K 1 095, 23 rue Gilles Poërier de 1 734 m<sup>2</sup> cédé à M. et Mme Jones
- H 1184 Mielles de Rambut de 736 m<sup>2</sup> cédé à M. et Mme Aubriot

## **REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire remercie beaucoup Sylvie Lelimouzin, Comptable, Virginie Richter, Directrice et Jean-Paul Gosselin, Adjoint, pour tout le travail efficace effectué pour la préparation du Budget Primitif 2017.

## **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire évoque le travail d'investigation aboutissant au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes qui sera présenté lors d'une prochaine séance dans le respect des délais légaux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- 1<sup>er</sup> marché des potiers à l'église Notre Dame le week-end prochain
- Pour les vacances de Pâques et les grands week-ends de mai, il conviendrait de réouvrir les WC de la plage, Christine Perrée se propose
- Borne de recharge des véhicules électriques rue Asselin  
Le sens interdit sera repoussé au-delà du petit parking
- Proposition acceptée d'ouvrir l'église Notre Dame au public hors expositions
- Le changement du circuit de la Gainsbarre le week-end dernier était beau et pittoresque pour les spectateurs, moins voire pas pertinent pour les coureurs
- Certains vitraux de l'église Saint Martin doivent être restaurés pour être sauvegardés.

<b>PROCHAIN CONSEIL MARDI 23 MAI 2017 A 20 H 30</b>
---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15

